

Étampes, le 17 décembre 2018

Objet : grille tarifaire 2019

Monsieur le Maire et cher collègue,

Je vous transmets la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2019 votée à l'unanimité lors du comité syndical du 16 Novembre 2018 et validée par le conseil communautaire de la CAESE le 11 Décembre 2018 avec une hausse de 4,60 € par abonné ; hausse consécutive aux faits suivants :

Quelques jours avant l'élaboration de la grille, le SIREDOM nous informait d'une augmentation de notre participation d'un montant de 122 118,10 € correspondant à une majoration de la part fixe applicable à chaque habitant et de l'application totale de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

- Le SIREDOM nous a expliqué, qu'il était contraint de mettre en place cette augmentation pour faire face à deux contentieux, représentant plus de 8 millions d'euros dont l'un est relatif à la résiliation de la délégation de service public, mise en place par le SIREDOM avec ECSF, entité composée des sociétés ESD et PAPREC pour la gestion du réseau des déchèteries.

A l'époque, le président du SEDRE, Stéphane PRADOT et moi-même avons alerté le SIREDOM sur les risques financiers encourus. Risques mis au jour par une analyse objective du dossier communiqué. Nonobstant nos observations, la procédure de DSP était conduite à son terme et mise en place sur le réseau des déchèteries du SIREDOM.

Après quelques mois d'exploitation par ECSF, notre prémonition se confirmait puisque le délégataire a facturé aux collectivités adhérentes des montants excessifs allant parfois à plus de 70% de ce que ces structures, dont le SEDRE, avaient payé l'année précédente (en 2015).

J'ai immédiatement dénoncé ces faits et j'ai refusé de payer les factures. Comme d'ailleurs d'autres collectivités.

LE SIREDOM, face à ces faits, a engagé des discussions avec le délégataire ; lequel était dans l'incapacité d'apporter des justificatifs sur ses facturations.

Par délibération du comité syndical du SIREDOM en Décembre 2016, il a été décidé de résilier la DSP pour un motif d'intérêt général et de signer un protocole transactionnel entre



SYNDICAT D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS DE
LA RÉGION D'ETAMPES

le syndicat et ECSF actant cette résiliation et fixant le montant des sommes restant dues à ECSF au titre de 8 mois d'exploitation du réseau déchèteries soit un montant de 8,9 m€.

Le SIREDOM a effectué un premier versement de 5 m€. Quant au versement du solde, 3,9m€, il était soumis à la production par le délégataire des éléments justificatifs répertoriés dans le protocole. Cette clause n'ayant pas été respectée, le SIREDOM n'a pas versé le solde d'où l'introduction par ECSF d'un contentieux devant la juridiction administrative et la chambre régionale des comptes. Ces instances n'ont pas donné droit à la requête de ECSF qui a engagé une procédure devant la Cour d'Appel Administrative (CAA) de VERSAILLES. Par arrêt rendu le 13 Juillet 2018 la CAA a fait droit aux arguments développés par ECSF et condamné le SIREDOM à régler à cette entité la somme de 4,2m€ comprenant le solde supra et les intérêts moratoires. Le Préfet de l'Essonne vient de notifier au SIREDOM d'avoir à se libérer de cette dette dans un délai de deux mois.

Quant au deuxième contentieux, il est consécutif à l'adhésion de communes du SICTOM de l'HUREPOIX et la procédure est toujours en cours.

La situation financière du SIREDOM ne permettant pas de faire face à ces charges, il a été décidé d'augmenter la participation des collectivités.

Pour le SEDRE cette augmentation de 122 118,10 € entraînait une charge supplémentaire à hauteur de 14,40€ par abonné, ce qui était inconcevable.

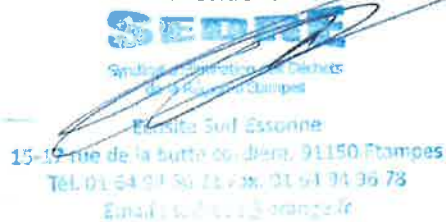
La bonne gestion du SEDRE et sa capacité financière actuelle ont permis, après avis de la commission des finances et des délégués des communes, d'absorber la majeure partie de cette charge imprévue, en n'augmentant l'abonnement que de 4,60 € au lieu de 14,40€ soit une économie pour les abonnés de 9,80€.

En aucun cas la responsabilité du SEDRE n'est engagée dans cette hausse.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie Monsieur le Maire, et cher collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude REVEAU
Président



GRILLE TARIFAIRE 2019

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo Saint Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, Saint Cyr La Rivière

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Abonnement service de base	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Participation réseau écocentre SIREDOM	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Forfait 18 levées /an	119,44 €	156,16 €	211,06 €	265,96 €	375,94 €	690,22 €
Prix de la levée supplémentaire	6,63 €	8,68 €	11,73 €	14,78 €	20,89 €	38,35 €
Minimum facturable	161,44 €	198,16 €	253,06 €	307,96 €	417,94 €	732,22 €

Secteur 2 (collecte des végétaux en porte à porte) : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Abonnement service de base	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Abonnement collecte végétaux	35,09 €	35,09 €	35,09 €	35,09 €	35,09 €	35,09 €
Participation réseau écocentre SIREDOM	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Forfait 18 levées /an	119,44 €	156,16 €	211,06 €	265,96 €	375,94 €	690,22 €
Prix de la levée supplémentaire	6,63 €	8,68 €	11,73 €	14,78 €	20,89 €	38,35 €
Minimum facturable	196,53 €	233,23 €	288,15 €	343,05 €	453,03 €	767,31 €

Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Abonnement service de base	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Abonnement collecte végétaux	20,46 €	20,46 €	20,46 €	20,46 €	20,46 €	20,46 €
Participation réseau écocentre SIREDOM	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Forfait 18 levées /an	119,44 €	156,16 €	211,06 €	265,96 €	375,94 €	690,22 €
Prix de la levée supplémentaire	6,63 €	8,68 €	11,73 €	14,78 €	20,89 €	38,35 €
Minimum facturable	181,90 €	218,62 €	273,52 €	328,42 €	438,40 €	752,68 €

1 seul et unique changement de volume de bac d'ordures ménagères gratuit

Tarif du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
40,00 €	41,00 €	49,00 €	51,00 €	76,00 €	157,00 €

Tarif dédié aux manifestations communales : 38,35 €

